

LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

La *Semaine Religieuse* a fréquemment parlé de nos Sociétés de Secours Mutuels. Elle en a signalé les avantages, montré le bon esprit ; elle a applaudi à leurs progrès, à l'action grandissante de leur heureuse influence. Notre ville a lieu de se féliciter de la prospérité de sociétés comme l'Union St-Joseph, l'Union St-Pierre, la Société des Artisans, l'Union St-Vincent martyr, la Société des Commis-Marchands, Les Forestiers Catholiques et la C. M. B. A. L'esprit chrétien, en effet, n'a cessé de régner parmi les membres de ces Sociétés. En tête de leurs statuts sont inscrits l'amour de Dieu et le respect aux lois de l'Église. Toutes se font honneur d'avoir un chapelain, toutes, à leur réunion annuelle, tiennent à venir solennellement prier Dieu au pied de ses autels. On a vu plusieurs fois leurs membres se concerter pour accomplir ensemble un pèlerinage aux sanctuaires vénérés que possède notre cher pays.

Mais il existe, dans des contrées voisines, d'autres Sociétés qui, en diffèrent absolument, et qui semblent n'avoir aucun soin des intérêts spirituels de leurs adhérents. Ces sociétés ne s'occupent que des avantages matériels, ne parlent que de bien-être, et laissent dans l'ombre Celui qui seul dispense tous les bienfaits. Elles ont des rites, des cérémonies d'admission, mais ces rites et ces cérémonies ont un caractère étrange et rappellent les formules des loges maçonniques dont elles se rapprochent beaucoup trop intimement.

Il faut se défier de ces sociétés qui ne dévoilent qu'à demi leurs secrets desseins. Nous savons que des agents habiles cherchent dans les comtés canadiens avoisinant les États-Unis, à implanter ces associations si éloignées de l'esprit des nôtres. Avec un langage équivoque, ils font ressortir perfidement les avantages pécuniaires de ces nouvelles sociétés. Ils se gardent bien d'en révéler les tendances anti-catholiques. Il y a là un véritable danger et la *Semaine Religieuse* tient à appeler l'attention de nos populations ouvrières et de nos classes agricoles sur de semblables menées.

On ne saurait trop, en effet, se tenir en garde contre les tentatives de ces agents.

Mais à quels signes reconnaîtra-t-on ces dangereuses associations ? Il y en a un infailible. C'est l'absence dans les règlements de tout recours à la Providence, c'est le silence gardé in-